



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/09/2021

Dossier complet le :

07/09/2021

N° d'enregistrement :

F-053-21-C-0119

1. Intitulé du projet

Amélioration de l'accueil du public aux dunes et étangs de Kerouiny sur la commune de Trégunc

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conservatoire du Littoral - Délégation Bretagne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE BRETON Jérôme, chargé de mission

RCS / SIRET

18000501900179

Forme juridique

Etabl. public administratif de l'Etat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14	Renaturation d'une partie d'un ancien parking Requalification de cheminements piétons et cycles Aménagement d'un parvis d'entrée à la maison du littoral Création d'une aire de stationnement en surface perméable Retraitement de l'aire d'arrêt bus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à améliorer des abords de la maison du Littoral et de l'accueil du public sur le site des dunes et étangs de Kerouiny. Il met en place plusieurs réalisations :

- l'intégration de la maison du Littoral dans son site naturel par la renaturation d'une partie du parking existant
- la perméabilisation des sols en décroustant l'enrobé existant et en réalisant les parkings en terre-pierre
- l'amélioration de l'espace de retournement des bus
- la création d'un sentier dans le remblai existant permettant une continuité du sentier littoral
- la mise en oeuvre de signalétiques pédagogiques afin d'enrichir la perception du milieu
- la mise en oeuvre d'un accès au sommet du blockhaus nord pour l'observation des étangs et des dunes
- un raccordement de la voie verte du littoral au site
- l'adaptation du remblai existant au nouveaux projet (intégration du cheminement piéton et rôle occultant des stationnements)

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Intégrer au mieux la maison du littoral dans son milieu naturel
- Réduire l'impact du parking existant en renaturant une partie et en permabilisant les sols
- Sécuriser l'accès piéton à la maison du littoral et au site
- Sécuriser et permettre une continuité du sentier littoral (éviter les conflits entre piétons, cycles et automobilistes)
- Enrichir la compréhension de ce site naturel remarquable
- Valoriser certains points de vue sur le paysage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'organisent en six lots différents sur une durée de 2 mois et 2 semaines:

1. Terrassements
2. Eaux pluviales
3. Voirie et cheminements
4. Maçonneries
5. Ouvrages d'art
6. Mobilier

Le projet a été pensé pour s'intégrer au mieux au paysage en essayant de respecter le plus possible le milieu. Les revêtements de sols sont choisis pour permettre une meilleure perméabilisation des sols. Ainsi, la majeure partie de l'enrobé existant est décroûtée et les espaces de stationnements sont mis en oeuvre en terre-pierre. Seul l'espace de retournement bus reste en enrobé permettant ainsi d'éviter de trop gros coûts de gestion.

Par ailleurs, une grande partie du parking existant sera renaturée et quelques cheminements piétons en stabilisés seront mis en oeuvre.

Les espaces à renaturer se feront en laissant la repousse naturelle de la végétation endogène et la végétation spontanée sera à certains endroits maîtrisée en massifs arbustifs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Par le recul et la renaturation des espaces proches de la maison du littoral, l'expérience d'entrée sur le site sera améliorée. La capacité d'accueil du parking sera quasi équivalente à la capacité actuelle (20 places actuellement contre 18 pour le projet), mais l'organisation du parking sera optimisée et son impact sur le paysage et le milieu sera limité. Les espaces renaturés se développeront pour effacer peu à peu les marques des travaux.

L'accès piéton au site depuis l'aire d'arrêt des bus sera facilitée et sécurisée par le chemin créée à mi hauteur du talus existant. Par ailleurs, une vraie continuité piétonne et cycle du sentier littoral sera possible grâce à ce chemin.

Enfin, le parvis aménagé (assises et panneaux pédagogiques) ainsi que l'accès au point de vue sur les étangs et les dunes au sommet du blockhaus Nord, permettront des moments de découverte des milieux et de pause. La valorisation de ce patrimoine paysager et bâti redonneront une place forte à la maison du littoral comme un point d'entrée majeur sur tout le site de Kerouiny.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un Permis d'Aménager est établi pour ce projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	3372 M ²
Nombre de place de parking VL	18
Nombre de place parking bus	1
Surface de renaturation (semi)	1400 M ²
Surface plantée (plantation)	275 M ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Impasse de l'Usine à Goemon- 29910
TREGUNC

Références cadastrales : AP100,
AP219, AP228, AP229

Coordonnées géographiques¹

Long. 47°48'11"N Lat. 3°51'08"W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet d'extension vise à créer un accès sur le toit du blockhaus au nord de la maison du littoral en observatoire. Il s'agira de mettre en place un garde-corps, un escalier d'accès ainsi qu'une table d'observation.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 1 : Dunes et étangs de Trévignon - 530030194
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trégunc
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit : L'ensemble formé sur la commune de Trégunc par les dunes et étangs littoraux
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Natura 2000 de Trévignon - FR1100201 Directive Habitats Directive oiseaux
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble formé sur la commune de Trégunc par les dunes et étangs littoraux - 1830118SCD01

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	42 m3 d'enrobé de l'ancien parking seront évacués et traité en décharge. Cette opération permet de perméabiliser les espaces de stationnements et d'en renaturer une partie. Par ailleurs, un surplus de 200m3 de remblais de toute nature dû aux terrassements des voiries devra également être évacué et traité en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la période des travaux, le milieu subira les perturbations liées à ceux-ci : nuisances sonores, mouvements de terrain, clôtures de chantier. En revanche, une fois le chantier livré, la zone subira moins de perturbations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone d'absence d'habitat d'intérêt communautaire. Seule une partie au nord se situe sur une zone à présence d'au moins un habitat d'intérêt communautaire prioritaire (environ 125m ²). L'accès au blockhaus se situe également en zone à présence d'au moins un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Cependant, la construction de l'installation sera ancrée sur le blockhaus, de sorte à impacter au minimum.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet contient des espaces de stationnements pouvant engendrer des déplacements. Le recul et l'optimisation du parking tente de mieux gérer ces flux afin de diminuer l'impact sur le milieu.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des nuisances sonores pourront survenir lors de la phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront avoir lieu pendant les travaux, notamment lors des terrassements.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet inclue une gestion des eaux pluviales en surface par un système de noues. Son objectif est de laisser les eaux pluviales s'infiltrer dans le sol. Ces noues sont raccordés au réseau souterrain en cas de fortes pluies.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'observatoire affectera le patrimoine architectural, à savoir le blockhaus au nord de la maison du littoral. Cependant, le parti pris de cette installation (garde-corps et escalier) sera réalisée dans l'intention de respecter la volumétrie et la masse du blockhaus, permettant ainsi de ne pas dénaturer l'objet architectural. Par ailleurs, l'installation permettra de revaloriser ce patrimoine en lui redonnant un nouvel usage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La réhabilitation de la maison du Littoral, incendiée en décembre 2019, sera mise en oeuvre dans la même zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Utilisation de revêtement perméable (mélange terre-pierre)
- Repousse naturelle de la végétation endogène
- Mise en place de ganivelles et mono-fil pour contrôler les flux des visiteurs et préserver le milieu
- Renaturation d'espaces impactés jusqu'à présent par le flux des visiteurs et déplacements des voitures

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à une meilleure intégration de la maison du littoral dans son milieu, ainsi il est primordial que l'espace de stationnement actuel soit renaturé au maximum. Le désencroustement de l'enrobé existant, le choix des revêtements perméables, les techniques de mise en oeuvre (murets traditionnels en pierre, escalier d'accès non fondés au sol...), le recul et l'optimisation des stationnements, la gestion de la végétation, sont tout autant d'éléments pensés dans le but de diminuer au maximum les impacts du projet sur le milieu. Par ailleurs, la majeure partie du projet sera réalisée sur une zone aujourd'hui fortement antropisée et qui est définit "absence d'habitat d'intérêt communautaire". Ainsi, après réalisation des travaux, le projet permet de gagner en espaces naturels. Pour ces différentes raisons, une évaluation environnementale du projet n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Visualisation des aménagements Annexe 8 : Revêtements, matériaux, palette végétale et mobiliers Annexe 9 : Ouvrage d'art_Le blockhaus Ses annexes se rattachent à la partie 6.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à

Plérin

le,

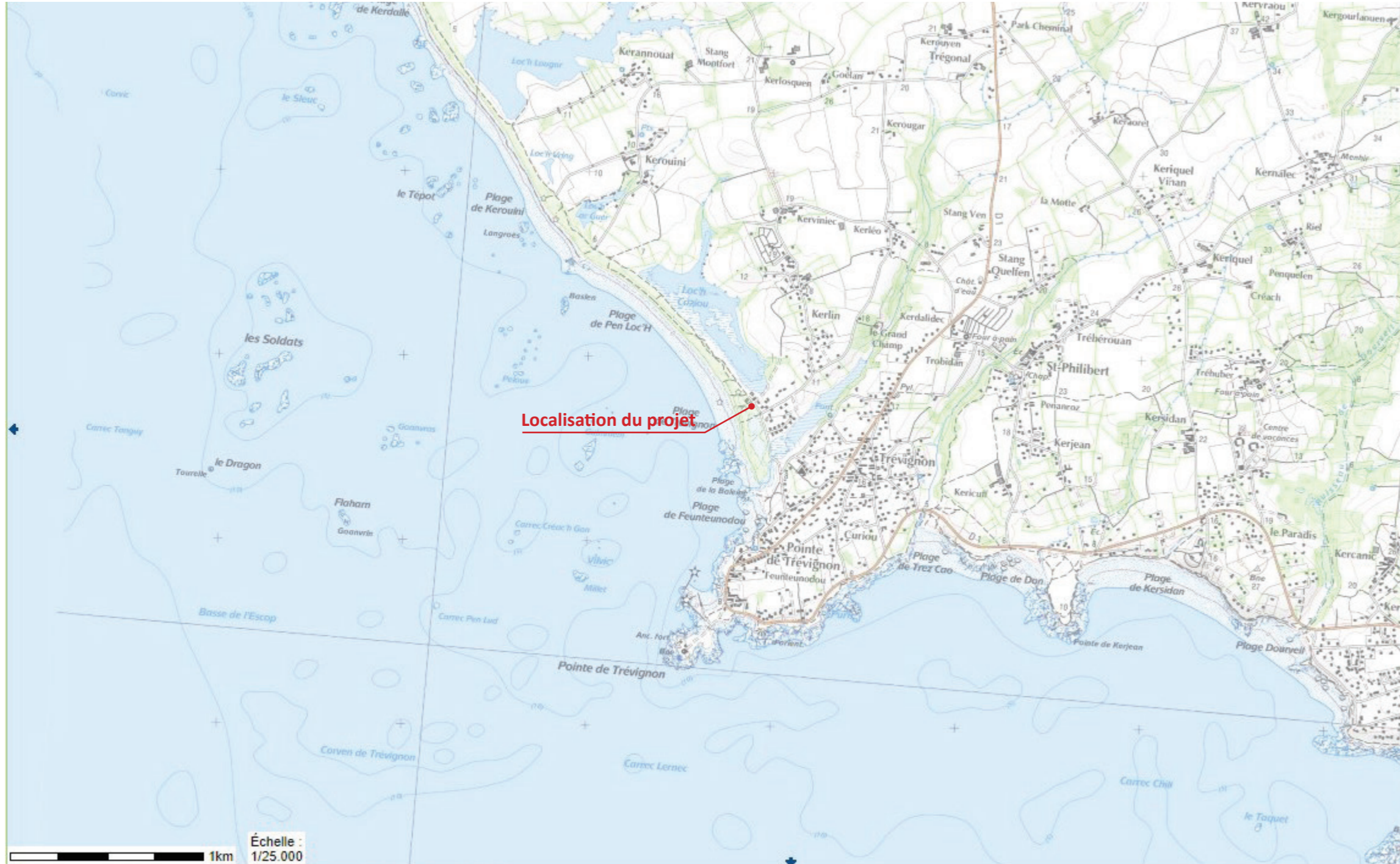
07 septembre 2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Source : Extrait IGN tiré de la plateforme Carmen



Maîtrise d'ouvrage: Conservatoire du littoral	Opération: Accueil du public - Dunes et étangs de Kerouiny à Trégunc	ANNEXE 2_Plan de situation	Maîtrise d'oeuvre : Agence AGAP 21 rue de Canivarch 56860 Séné email : contact@agence-agap.fr	AVP	SEPTEMBRE 2021
---	--	-----------------------------------	--	------------	----------------

Photographies datées du 11/06/2021



1 La Maison du Littoral et ses abords - Elle est peu intégrée au site due à sa proximité avec les places de stationnement



2 Accès à la Maison du Littoral et au site de Kerouiny



3 Vue du remblai existant depuis la Maison du Littoral - Limite entre l'espace de stationnement et les dunes

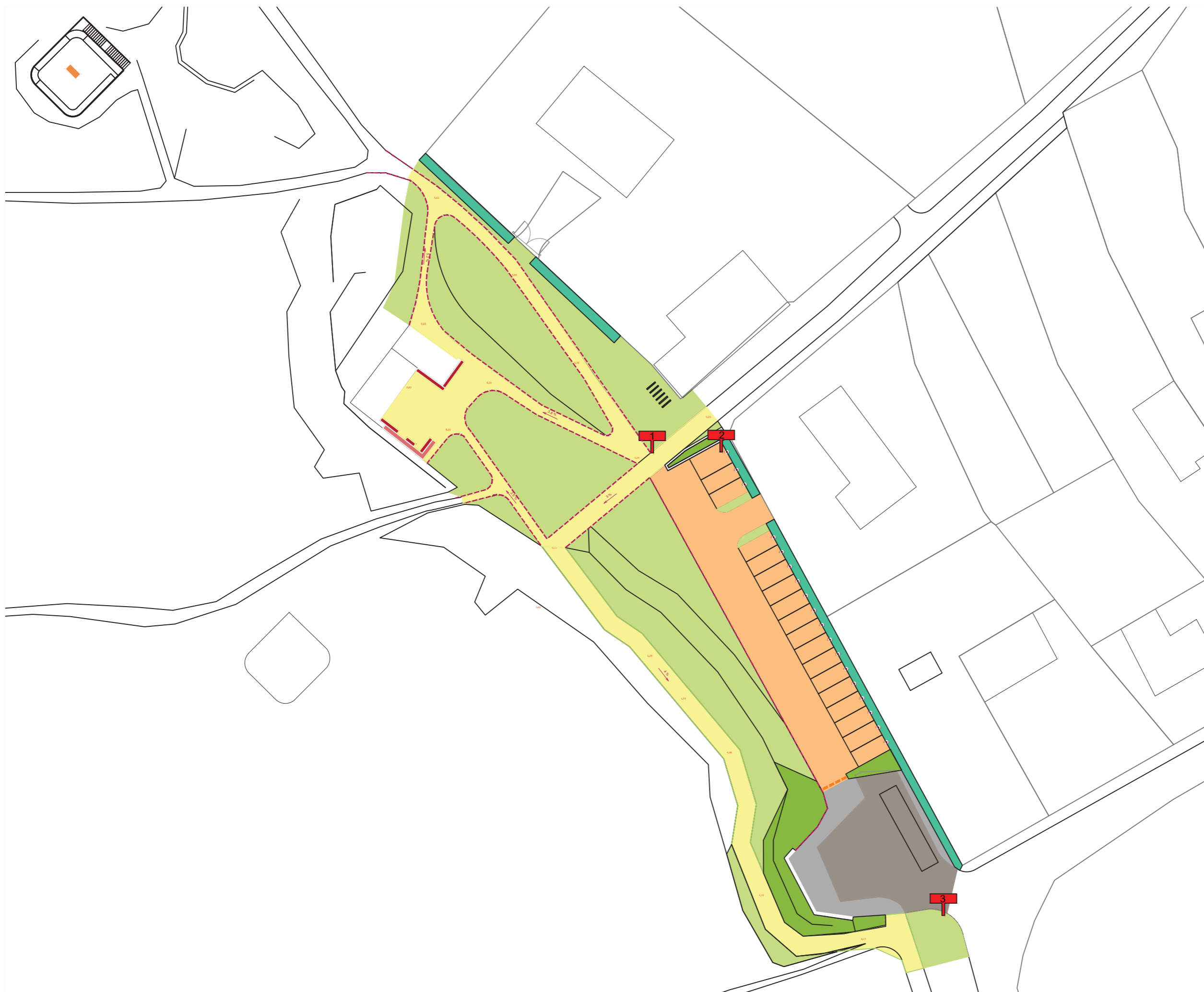


4 Vue de la Maison du Littoral depuis les dunes






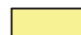
5 Espace de retournement des bus actuel

<p>Maitrise d'ouvrage: Conservatoire du littoral</p>	<p>Opération: Accueil du public - Dunes et étangs de Kerouiny à Trégunc</p>	<p>ANNEXE 3_Photographies zone d'implantation</p>	<p>Maitrise d'oeuvre : Agence AGAP 21 rue de Canivarch 56860 Séné email : contact@agence-agap.fr</p>	<p>AVP</p>	<p>SEPTEMBRE 2021</p>
--	---	--	--	-------------------	-----------------------






LEGENDE

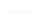








Revêtements de sol

-  Enrobé existant retravaillé
-  Enrobé enduit bicouche
-  Mélange terre-pierre
-  Stabilisé

Espaces végétalisés

-  Prairie dunaire
-  Massif arbustifs
-  Végétation pour noue


Maçonneries et mobiliers

-  Murets en moellon pierre
-  Murets en moellon pierre avec panneaux pédagogiques
-  Assises en moellon pierre
-  Racks vélos
-  Potelets en bois
-  Barrière d'accès en bois
-  Panneaux de signalisation
1. Entrée de site
2. Stationnement PMR
3. Stop
-  Panneaux de signalisation
-  Monofils de protection



Source : Extrait de Géoportail - 31/08/2021



Légende

 Périimètre du projet

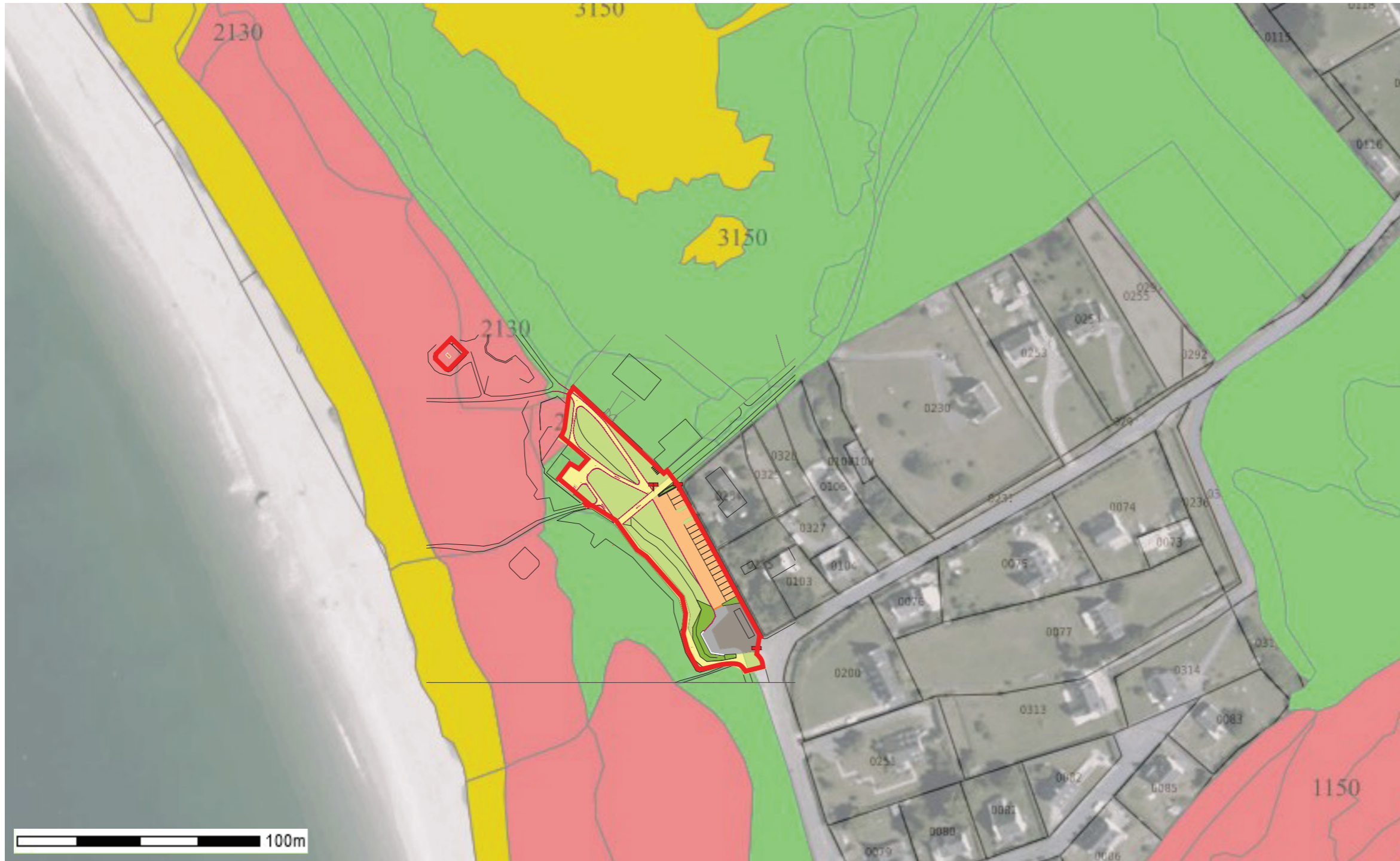
Affectation des parcelles avoisinantes

-  Parcelles à vocation agricole
-  Parcelles privées d'habitation

En dehors de ces affectations, les abords du projet sont constitués d'espaces dits naturels.

Maîtrise d'ouvrage: Conservatoire du littoral	Opération: Accueil du public - Dunes et étangs de Kerouiny à Trégunc	ANNEXE 5_Plan des abords du projet	Maîtrise d'oeuvre : Agence AGAP 21 rue de Canivarch 56860 Séné email : contact@agence-agap.fr	AVP	SEPTEMBRE 2021
---	--	---	---	------------	----------------

Source : Extrait de la plateforme Carmen



Légende

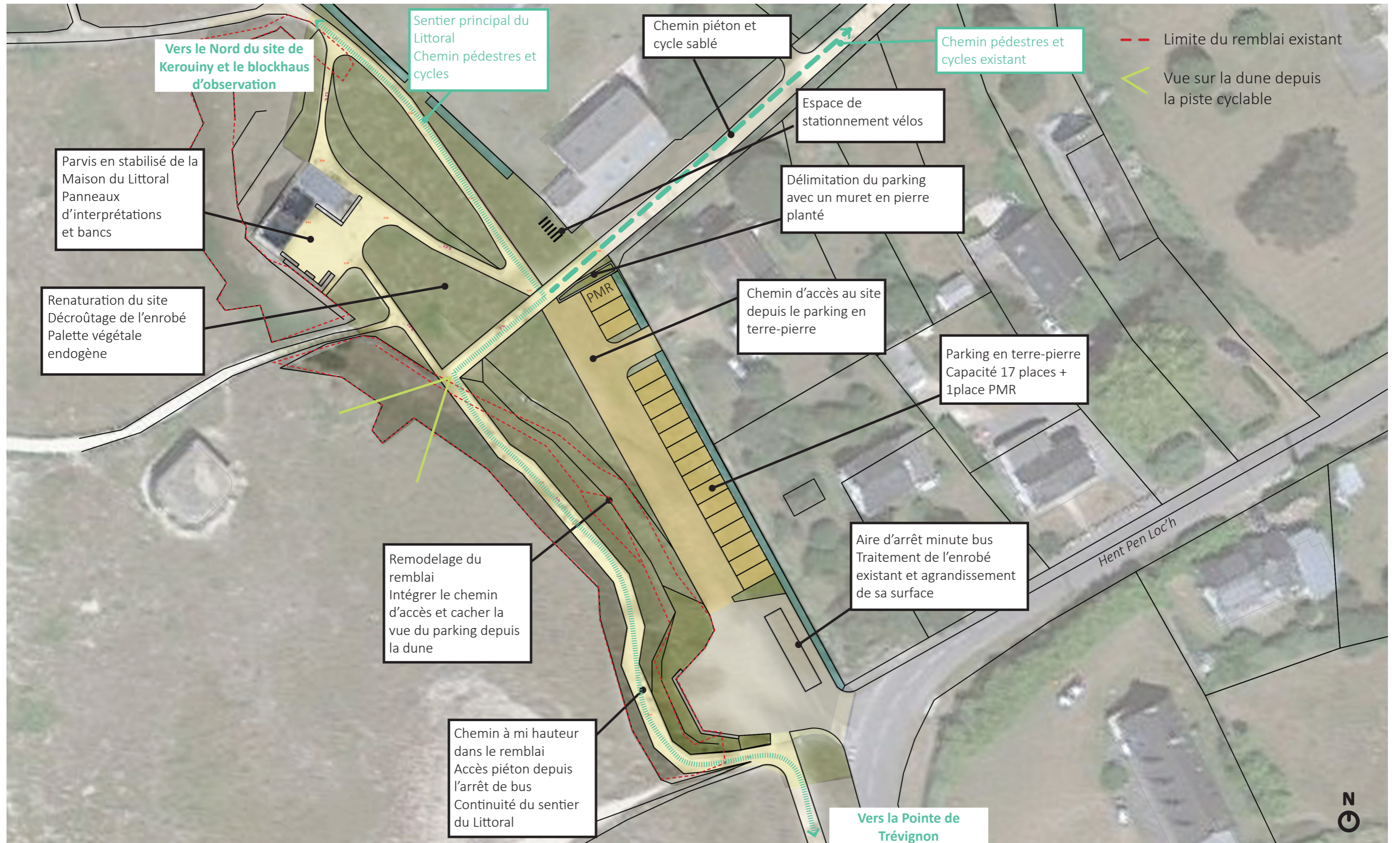
-  Emprise du projet et zone de travaux
- Natura 2000 Bretagne**
 -  Présence d'au moins un habitat d'intérêt communautaire prioritaire
 -  Présence d'au moins un habitat d'intérêt communautaire
 -  Absence d'habitat d'intérêt communautaire

Maîtrise d'ouvrage: Conservatoire du littoral	Opération: Accueil du public - Dunes et étangs de Kerouiny à Trégunc	ANNEXE 6_Plan de situation_ Natura 2000	Maîtrise d'oeuvre : Agence AGAP 21 rue de Canivarch 56860 Séné email : contact@agence-agap.fr	AVP	SEPTEMBRE 2021
---	--	--	---	------------	----------------

ANNEXE 7_Visualisation des aménagements

Amélioration de l'accueil du public sur le domaine des dunes et étangs de Kerouiny
Septembre 2021

1. PROJET D'AMÉNAGEMENT // PLAN MASSE

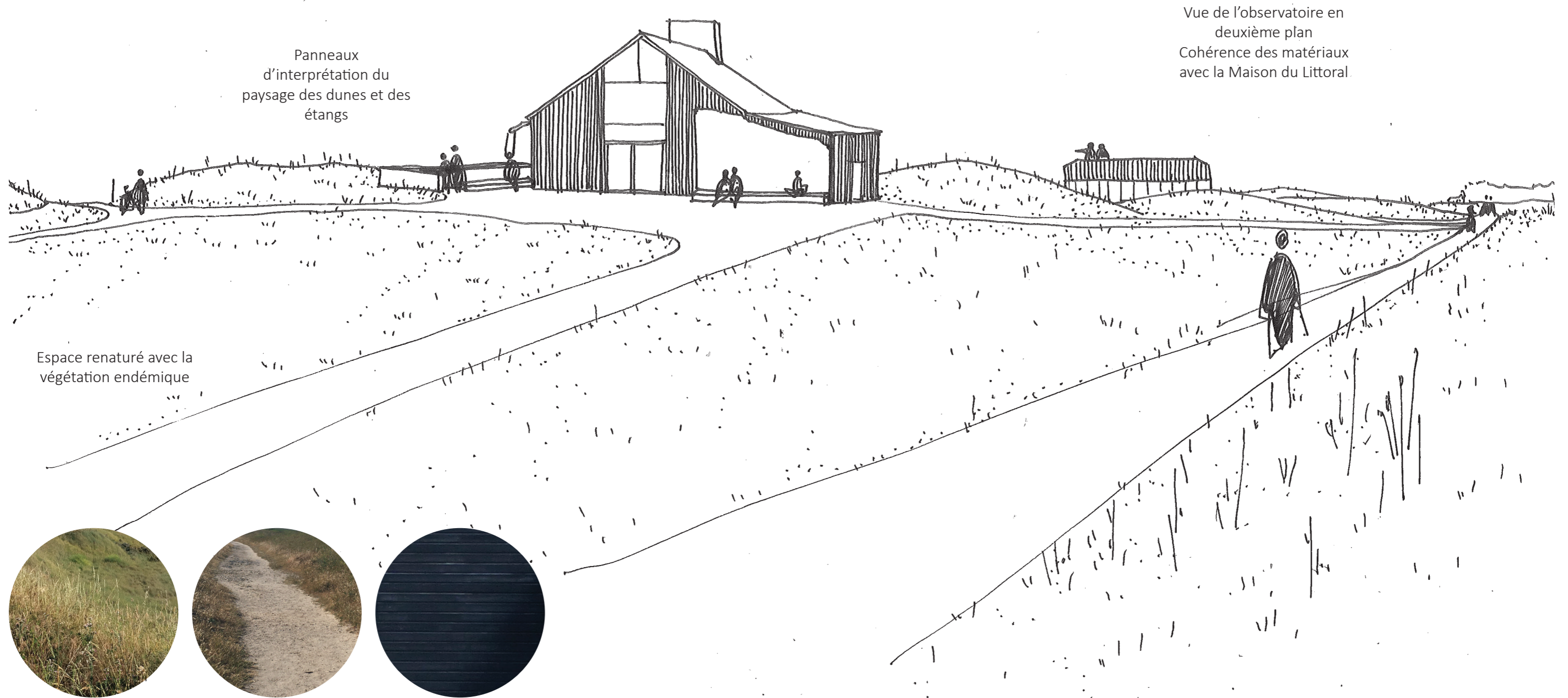


Echelle 1/500

INSERTION DE LA MAISON DU LITTORAL DANS SON SITE // EXISTANT



INSERTION DE LA MAISON DU LITTORAL DANS SON SITE // PROJET



Panneaux
d'interprétation du
paysage des dunes et des
étangs

Vue de l'observatoire en
deuxième plan
Cohérence des matériaux
avec la Maison du Littoral.

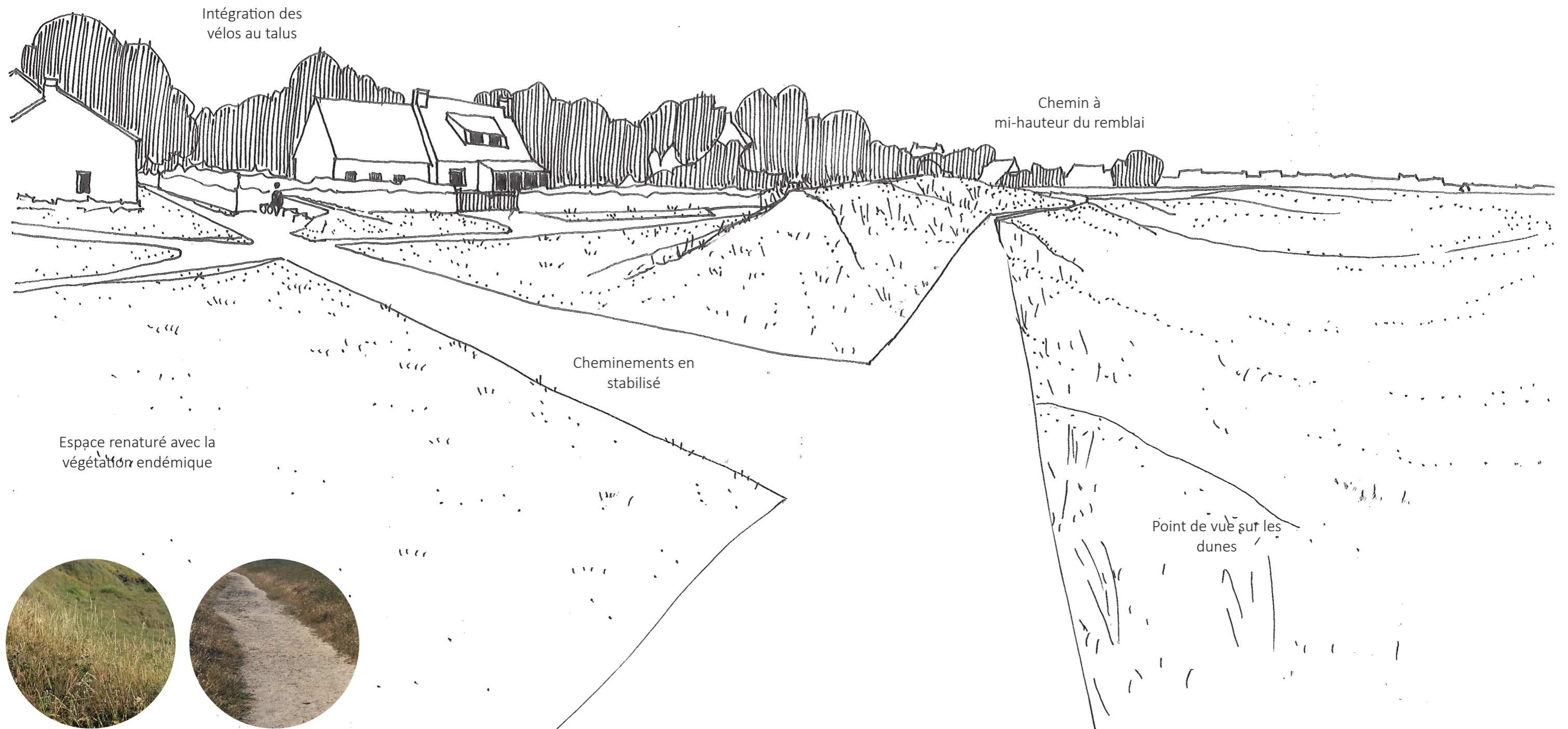
Espace renaturé avec la
végétation endémique



INSERTION DU CHEMIN D'ACCÈS AU SITE // EXISTANT



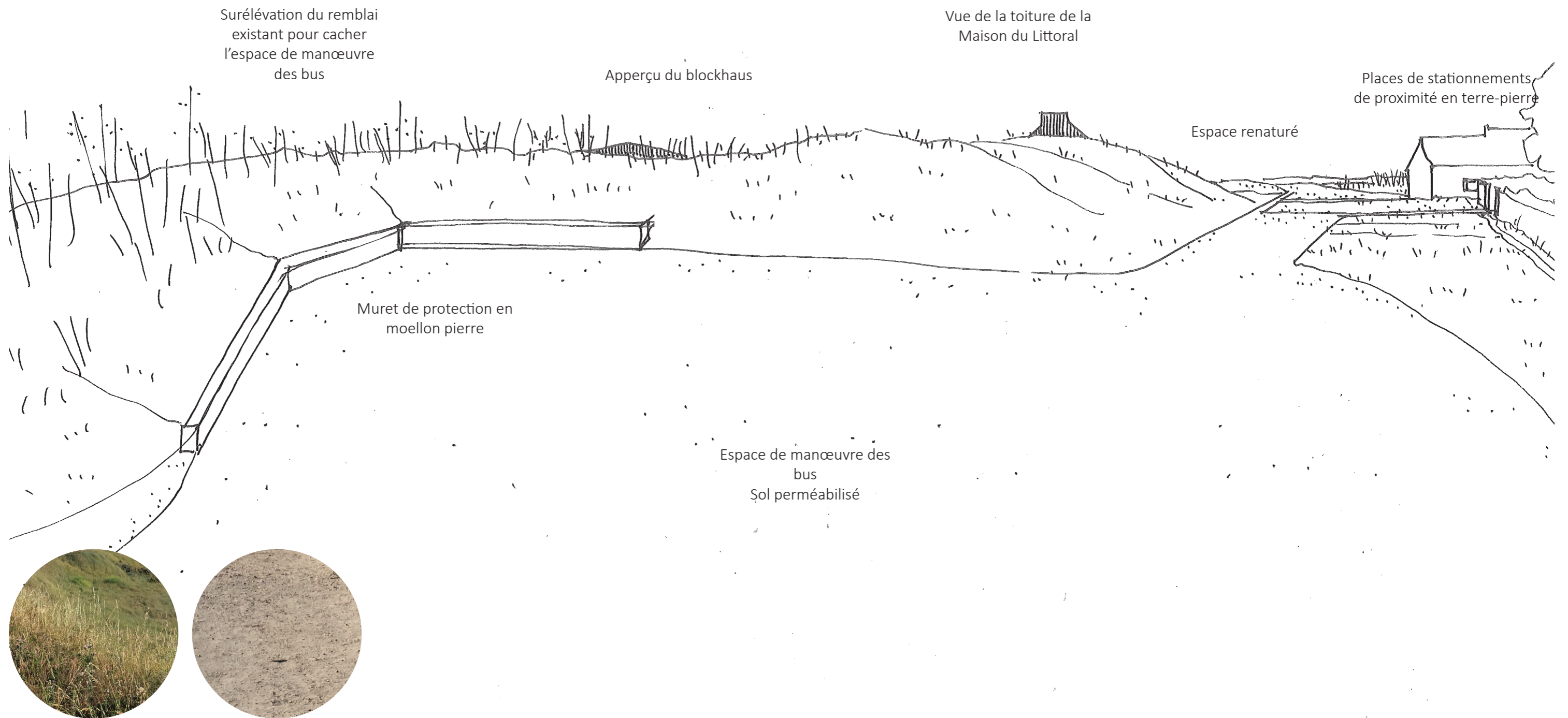
INSERTION DU CHEMIN D'ACCÈS AU SITE // PROJET



AIRE DE MANOEUVRE DU BUS// EXISTANT



AIRE DE MANOEUVRE DU BUS // PROJET

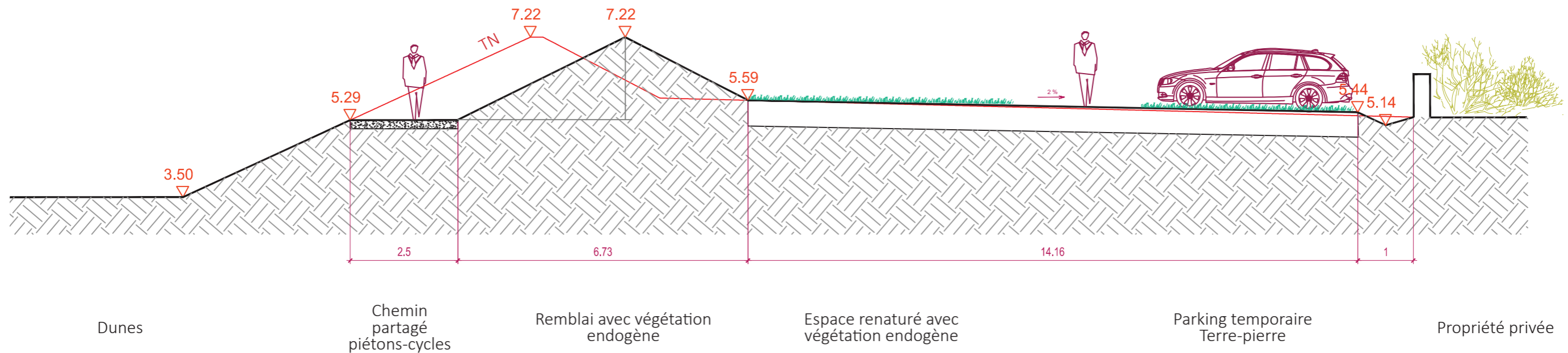
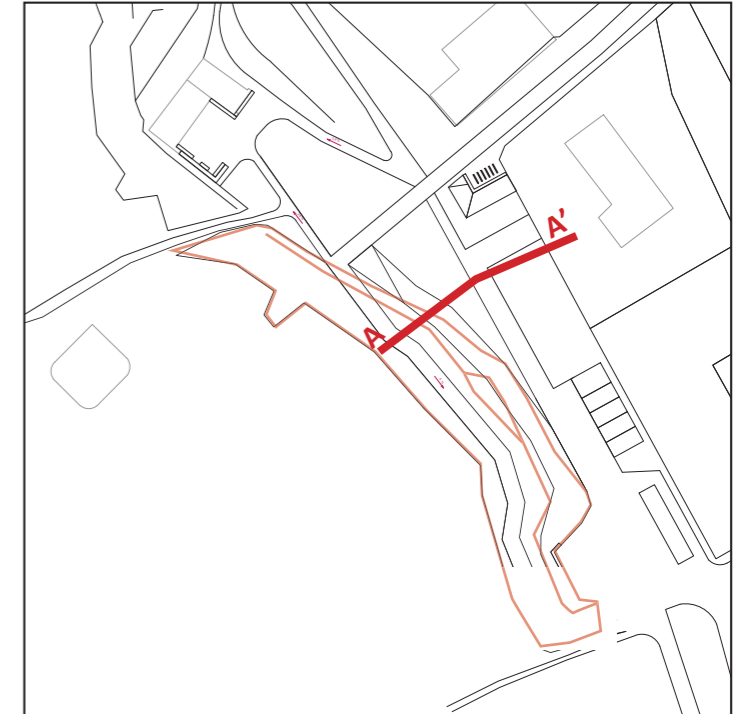


COUPE A-A' // ACCÈS AU SITE APRÈS ACQUISITION DU PARKING NORD

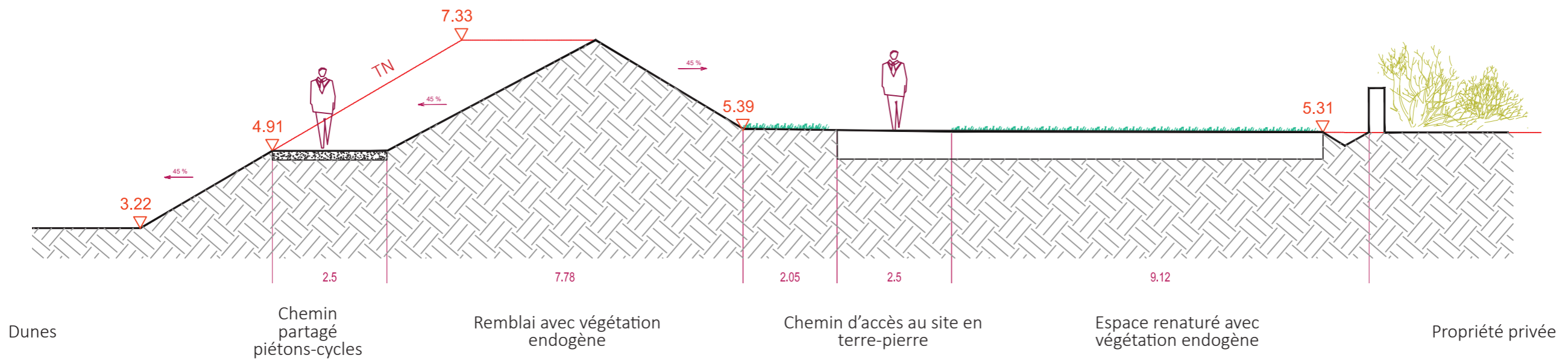
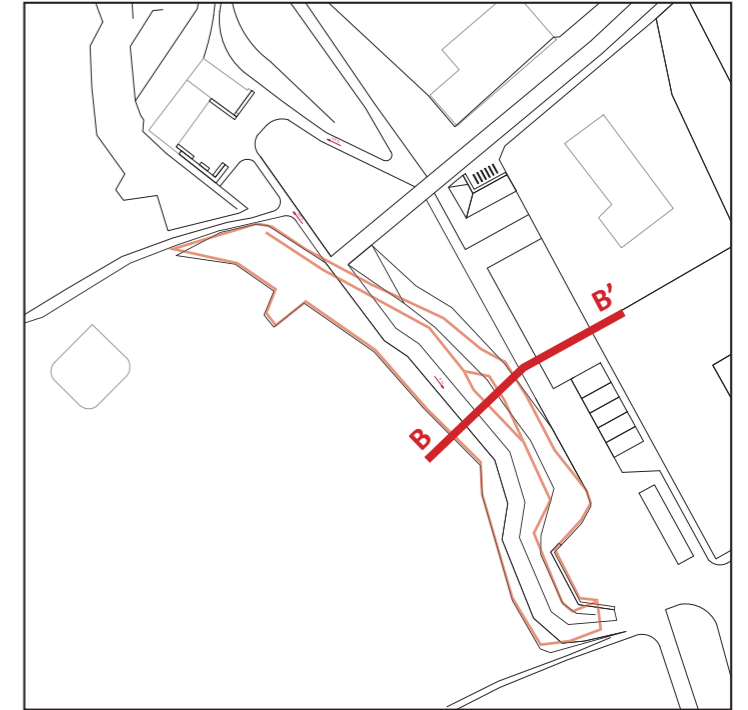
Insertion d'un cheminement dans le remblai existant

Aujourd'hui, les piétons sont obligés de passer par le parking pour longer le sentier littoral. C'est pourquoi, le remblai existant est remodelé afin d'accueillir un cheminement piétons et cycles. Il permet donc de garder une continuité entre le sentier du littoral nord et celui en direction de la pointe de Trévignon.

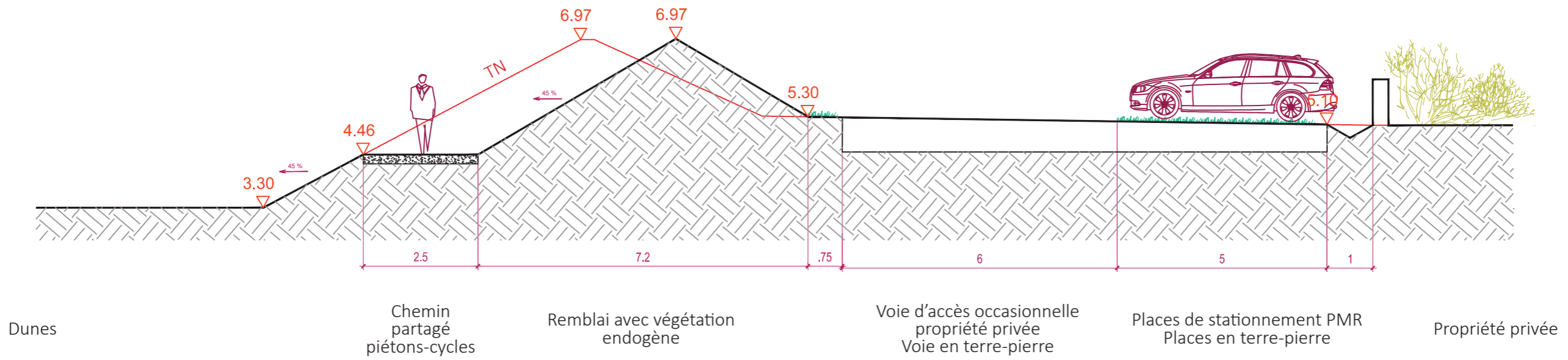
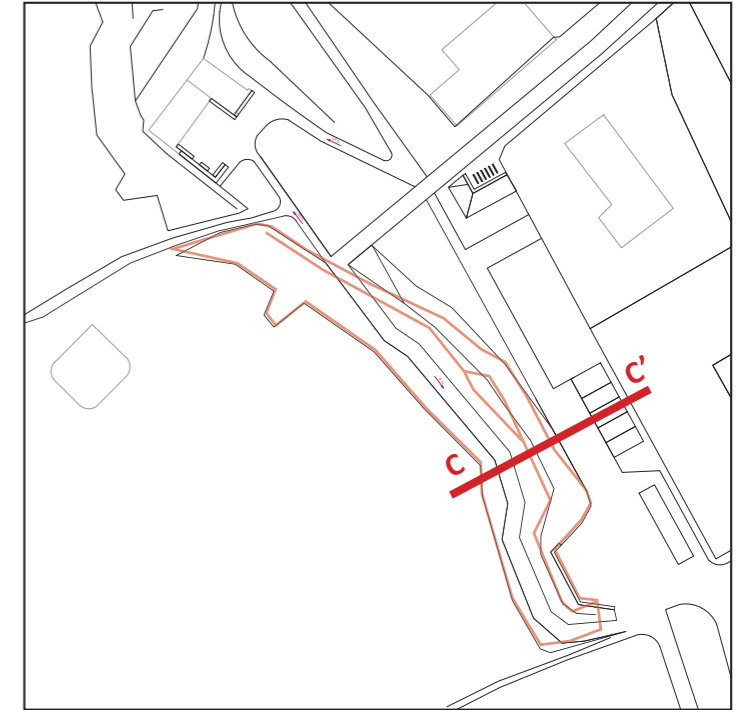
Le profil du talus est conçu également pour cacher les voitures depuis la dunes mais également depuis le cheminement.



COUPE B-B' PHASE 2 // ACCÈS AU SITE APRÈS ACQUISITION DU PARKING NORD

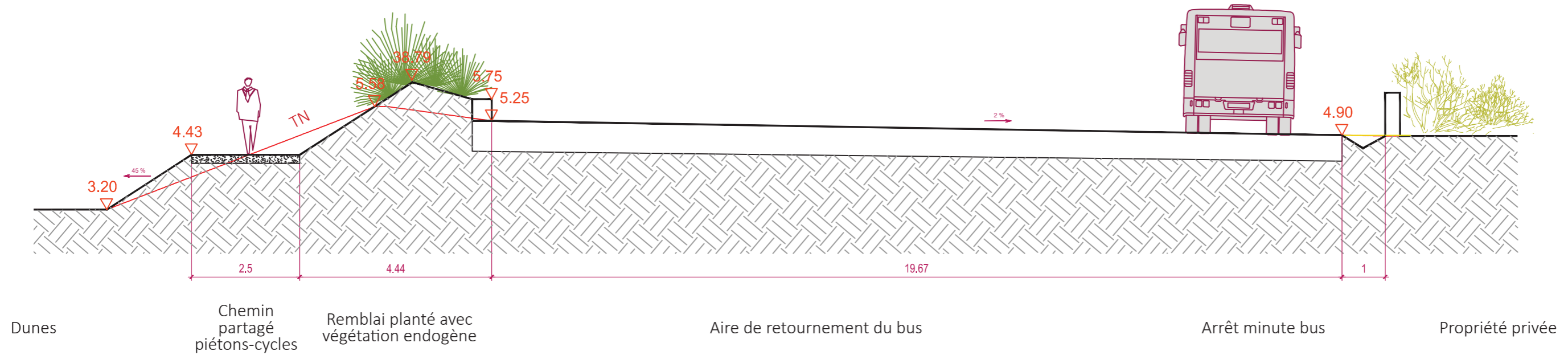
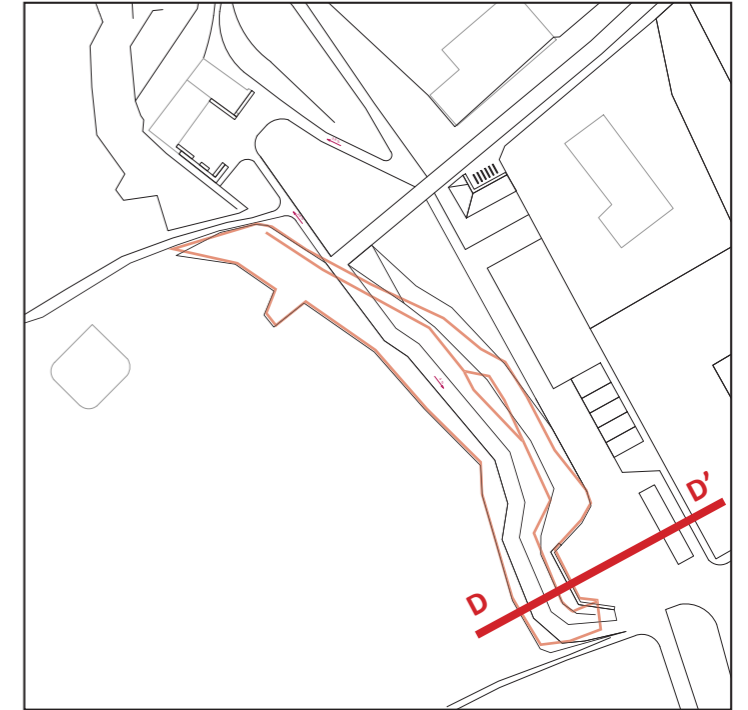


COUPE C-C' PHASE 2 // ACCÈS AU SITE APRÈS ACQUISITION DU PARKING NORD



Echelle 1/100

COUPE D-D' PHASE 2 // ACCÈS AU SITE APRÈS ACQUISITION DU PARKING NORD

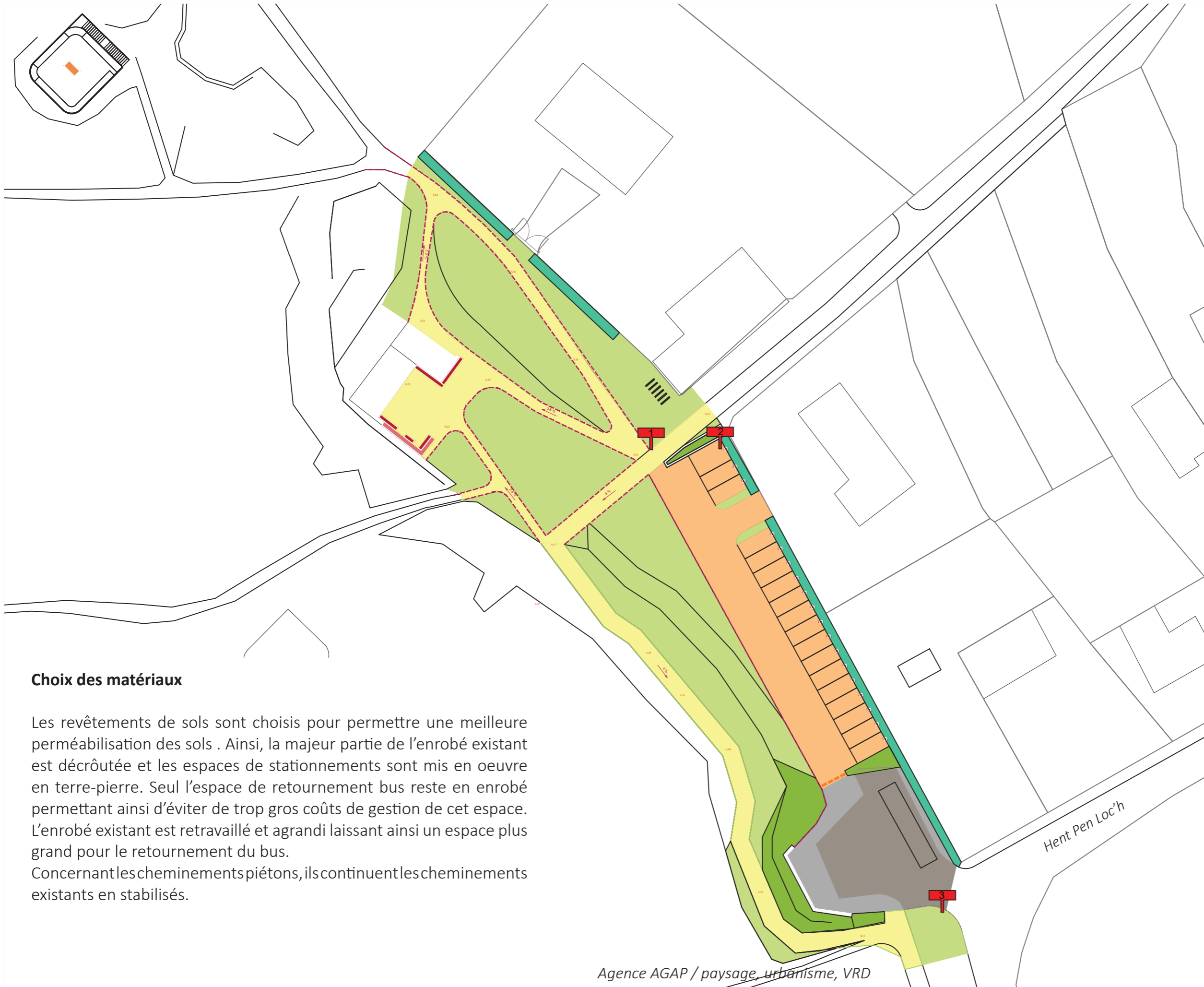


Echelle 1/100

ANNEXE 8_Revêtements, matériaux, palette végétale et mobiliers

Amélioration de l'accueil du public sur le domaine des dunes et étangs de Kerouiny
Septembre 2021

PROJET D'AMÉNAGEMENT // PLAN DES REVÊTEMENTS



LEGENDE

Revêtements de sol

- Enrobé existant retravaillé
- Enrobé enduit bicouche
- Mélange terre-pierre
- Stabilisé

Espaces végétalisés

- Prairie dunaire
- Massif arbustifs
- Végétation pour noue

Maçonneries et mobiliers

- Murets en moellon pierre
- Murets en moellon pierre avec panneaux pédagogiques
- Assises en moellon pierre
- Racks vélos
- Potelets en bois
- Barrière d'accès en bois
- Panneaux de signalisation
1. Entrée de site
2. Stationnement PMR
3. Stop
- Panneaux de signalisation
- Monofils de protection

Choix des matériaux

Les revêtements de sols sont choisis pour permettre une meilleure perméabilisation des sols. Ainsi, la majeure partie de l'enrobé existant est dégroutée et les espaces de stationnements sont mis en oeuvre en terre-pierre. Seul l'espace de retournement bus reste en enrobé permettant ainsi d'éviter de trop gros coûts de gestion de cet espace. L'enrobé existant est retravaillé et agrandi laissant ainsi un espace plus grand pour le retournement du bus. Concernant les cheminements piétons, ils continuent les cheminements existants en stabilisés.

Hent Pen Loc'h



Echelle 1/500

MATÉRIAUX // RÉFÉRENCES



Cheminements piétons en stabilisé



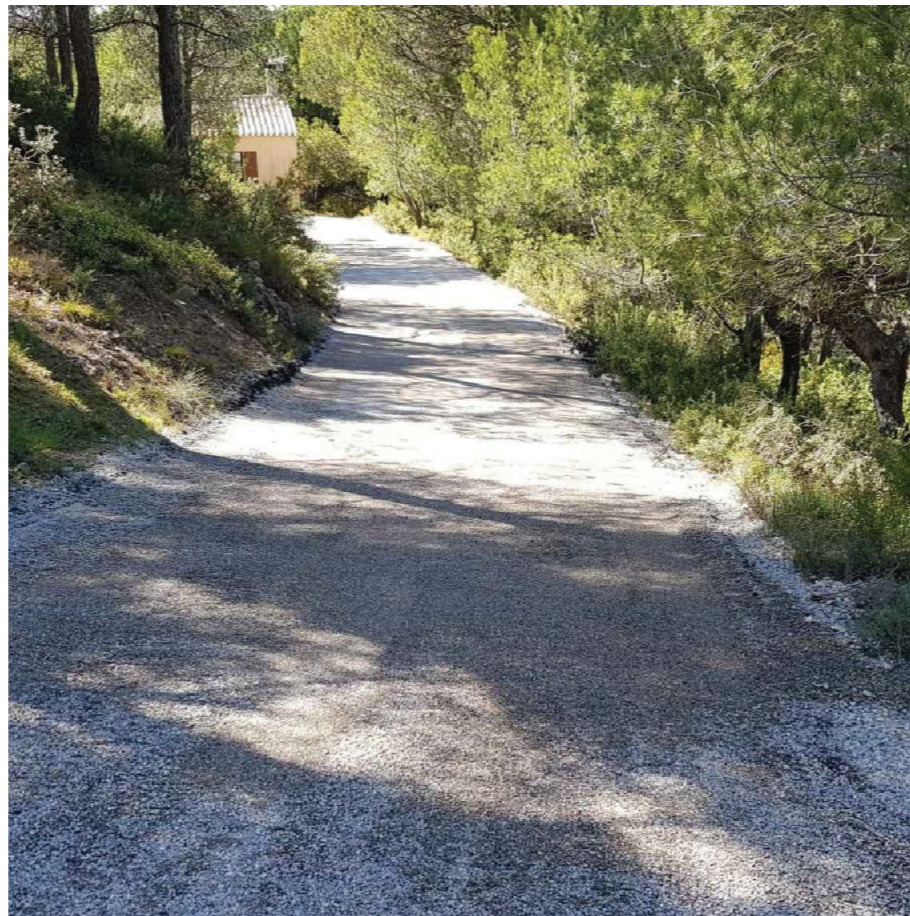
Voirie bitume bicouche donnant un aspect naturel // Cap Fréhel



Matériaux pour les murets en moellon pierre // Matériaux identiques aux ruines de la Maison du Littoral



Exemple de parking en terre-pierre // Cap Fréhel



Exemple de voirie bitume avec un aspect rustique // Pour aire de retournement des bus



Murets en pierre plantés qui intègrent les places de stationnement bus

PALETTE VÉGÉTALE // RÉFÉRENCES

Plantations en milieu dunaire

Tous les espaces à renaturer se feront de manière très simple en laissant la repousse naturelle de la végétation endogène. Pour la plantation des massifs arbustifs, les espèces végétales choisies sont des espèces déjà présentes sur le site comme l'Ulex europæus par exemple.



Ajonc (Ulex europæus)



Genêt à balais (Cytisus scoparius)



Prunellier (Prunus spinosa)



Prunellier (Prunus spinosa)



Etendre la végétation existante du paysage dunaire vers les nouveaux espaces plantés

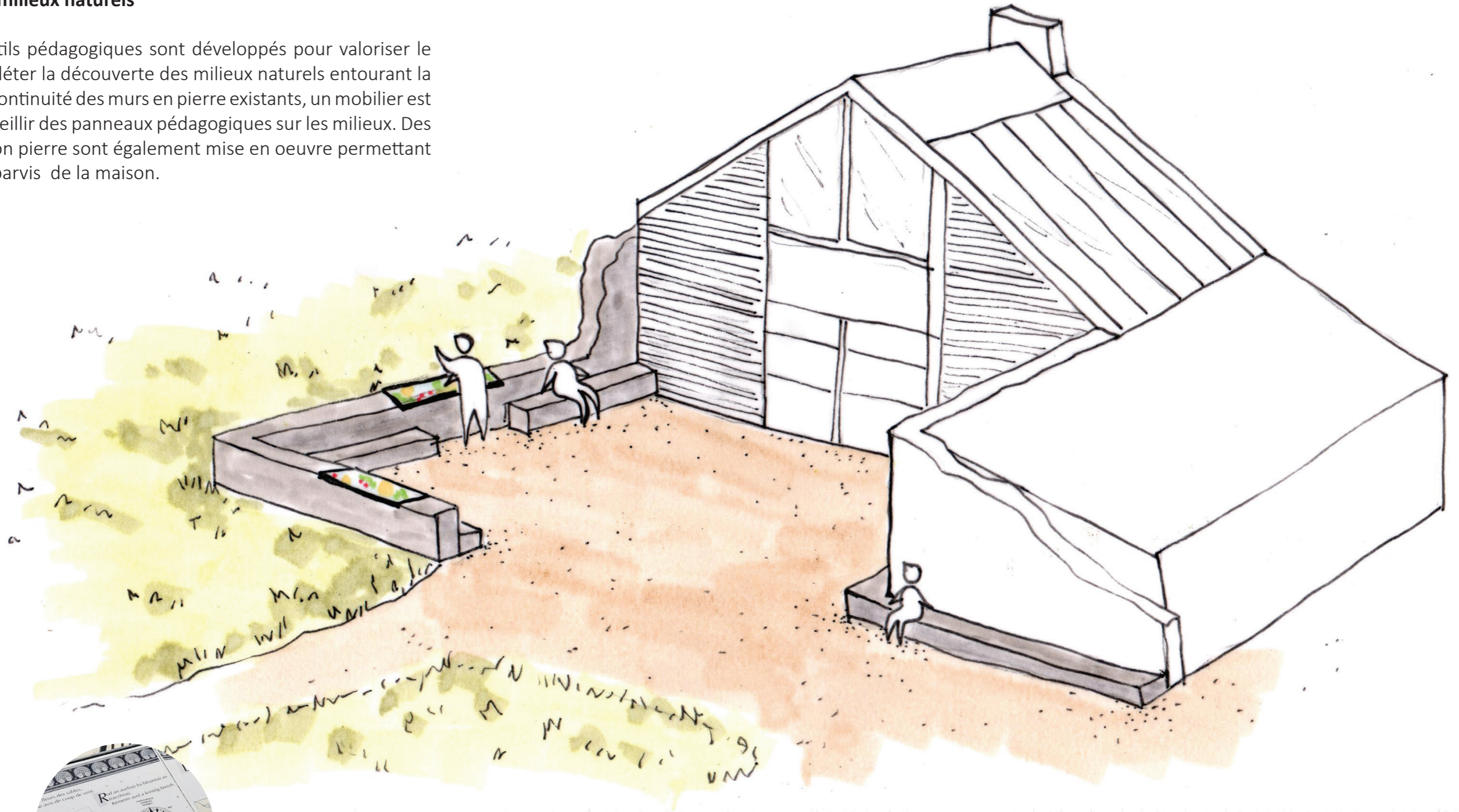


S'inscrire dans le paysage en reprenant la palette végétale indigène pour les massifs arbustifs

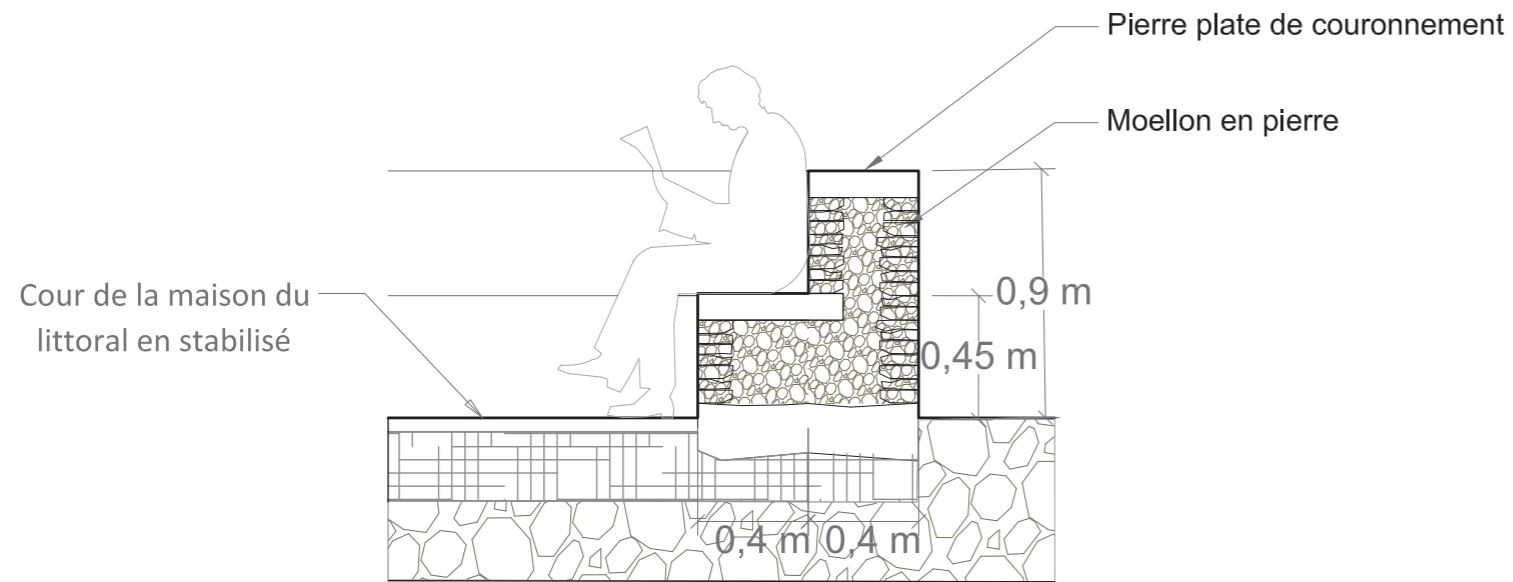
MOBILIERS // CONTINUITÉ AVEC LA MAISON DU LITTORAL

Découverte des milieux naturels

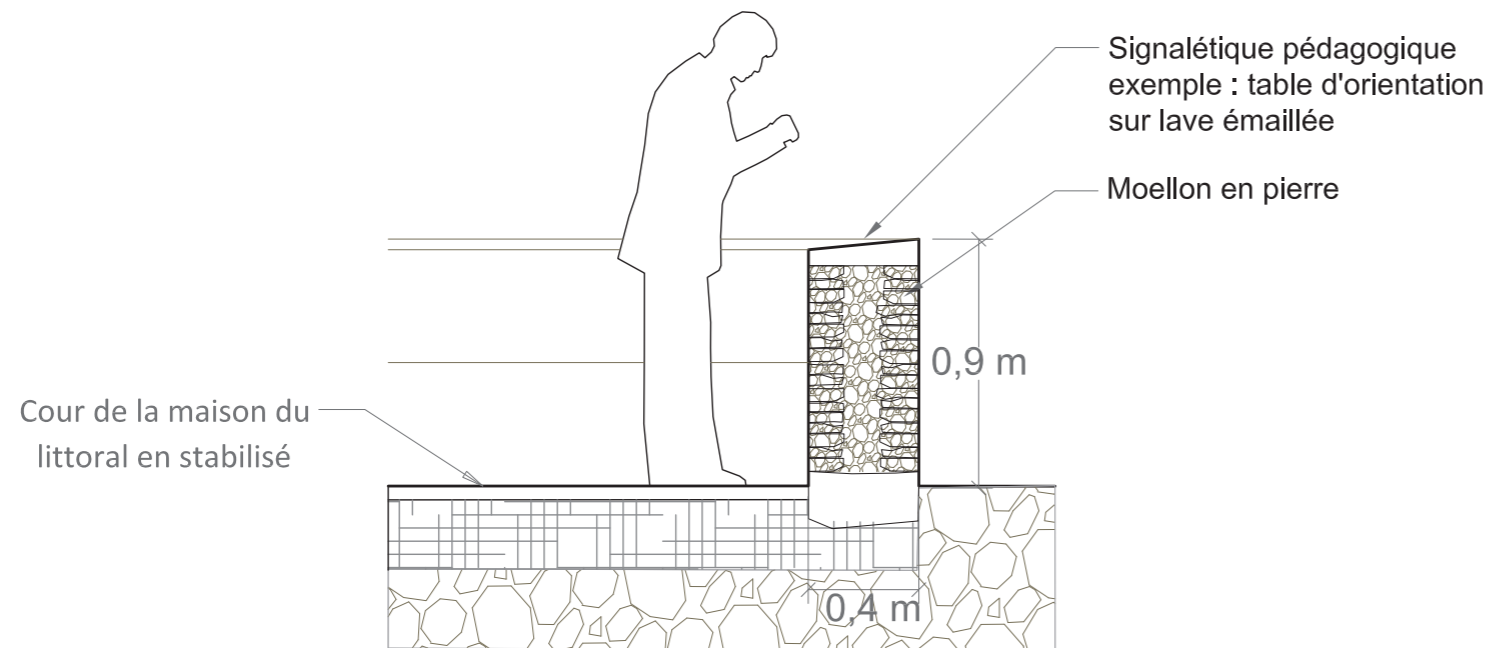
De nouveaux outils pédagogiques sont développés pour valoriser le paysage et compléter la découverte des milieux naturels entourant la maison. Dans la continuité des murs en pierre existants, un mobilier est conçu afin d'accueillir des panneaux pédagogiques sur les milieux. Des assises en moellon pierre sont également mise en oeuvre permettant une halte sur le parvis de la maison.



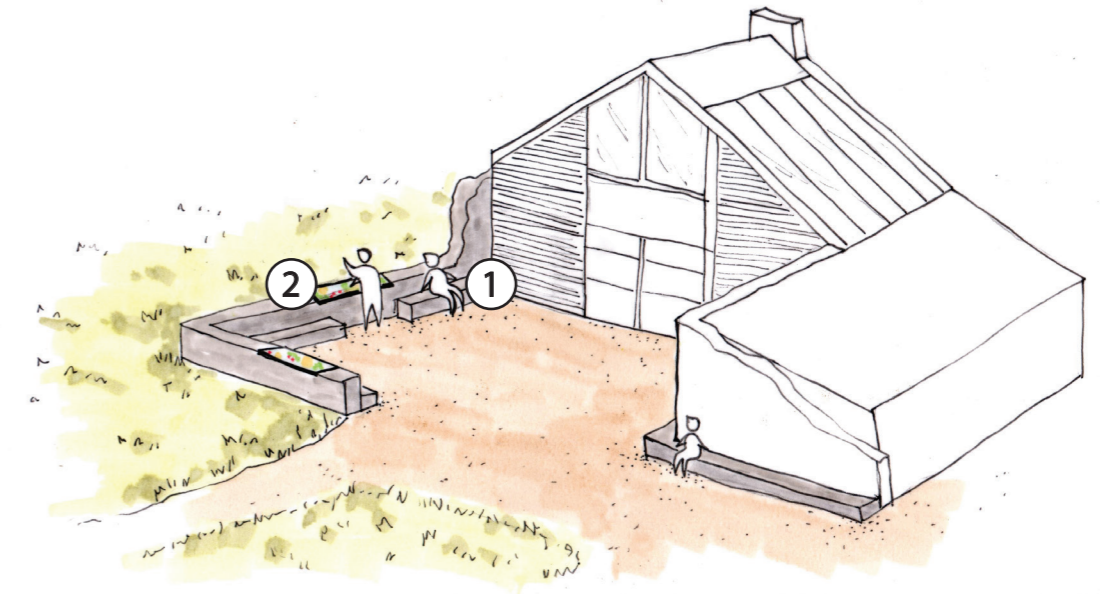
MOBILIERS // ZOOM SUR LES MURETS // ASSISES ET SUPPORTS DE PANNEAUX PÉDAGOGIQUES



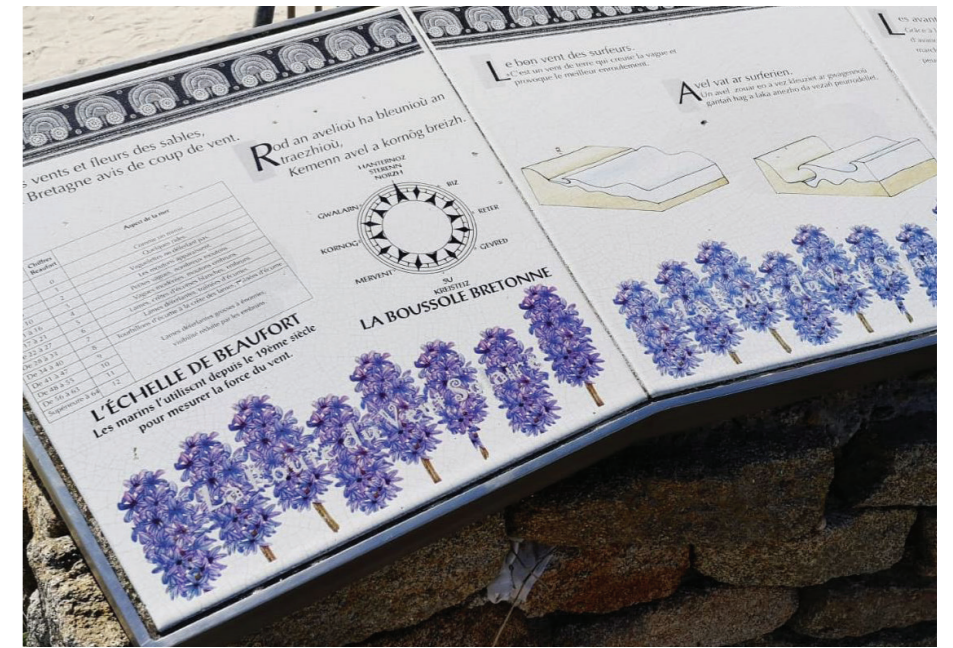
① Muret-assise _ ech. 1/20è



② Muret-signalétique pédagogique _ ech. 1/20è



MOBILIERS // RÉFÉRENCES



Exemple d'insertion de signalétique thématique sur moellon pierre //
Plaque de lave émaillée avec dessins explicatifs à la main // Pointe de la Torche



Racks vélos



Monofils bois et aciers



Exemple d'intégration de signalétique thématique sur moellon pierre

ANNEXE 9_Ouvrage d'art_Le blockhaus

Amélioration de l'accueil du public sur le domaine des dunes et étangs de Kerouiny
Septembre 2021

LE BLOCKHAUS // LIEU D'OBSERVATION SUR LA DUNE ET LES ÉTANGS

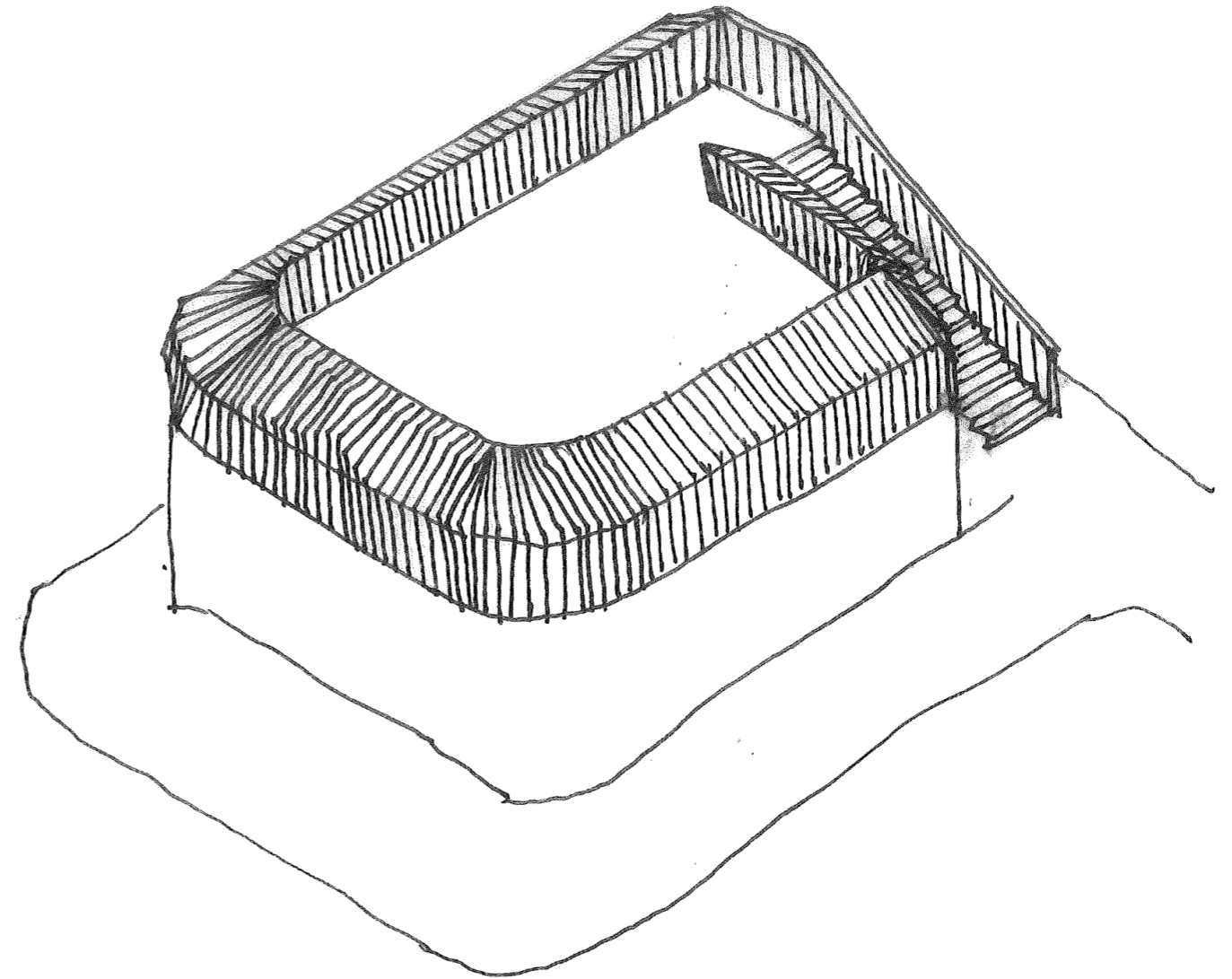


LE BLOCKHAUS // PRINCIPES

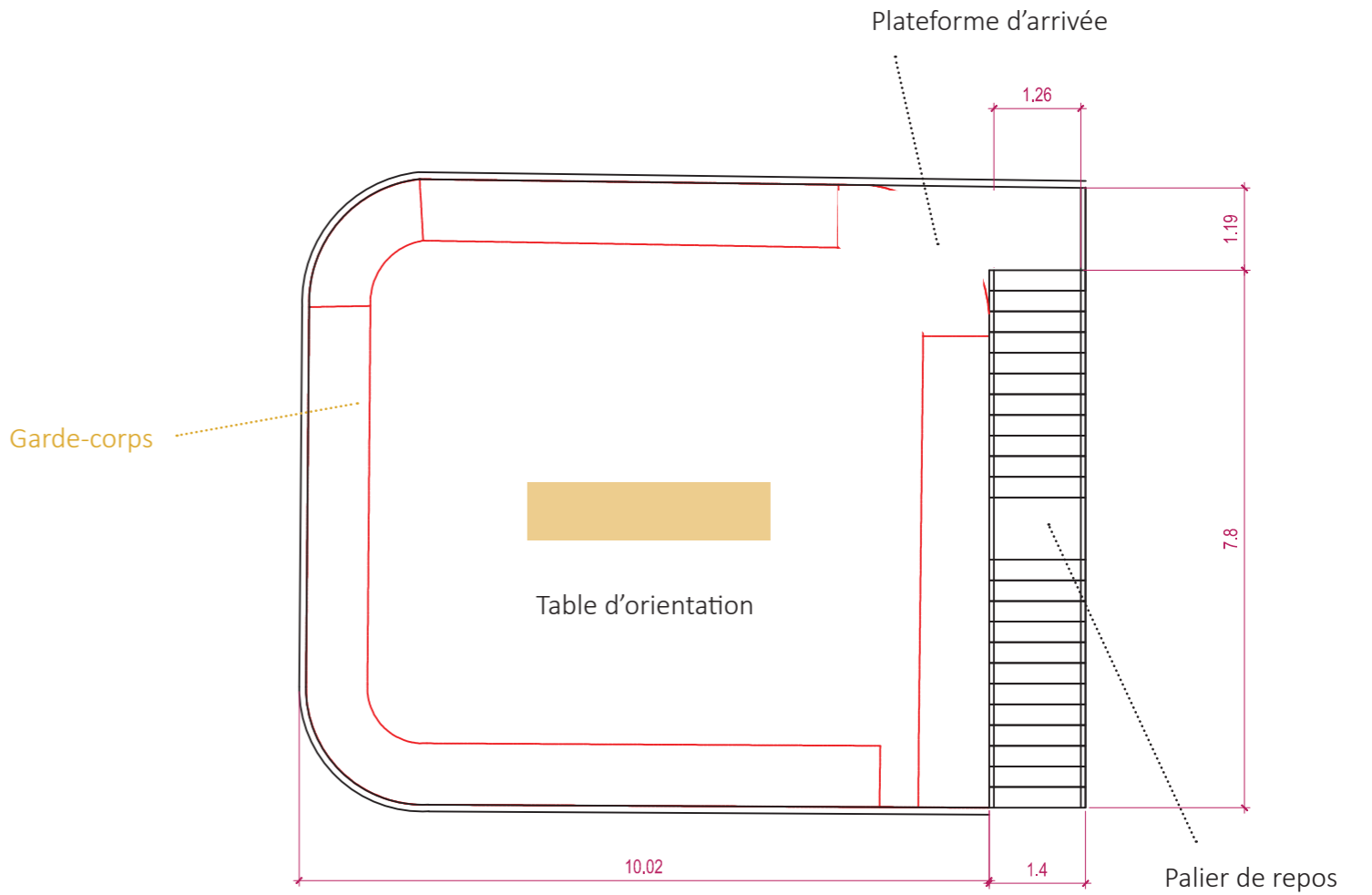
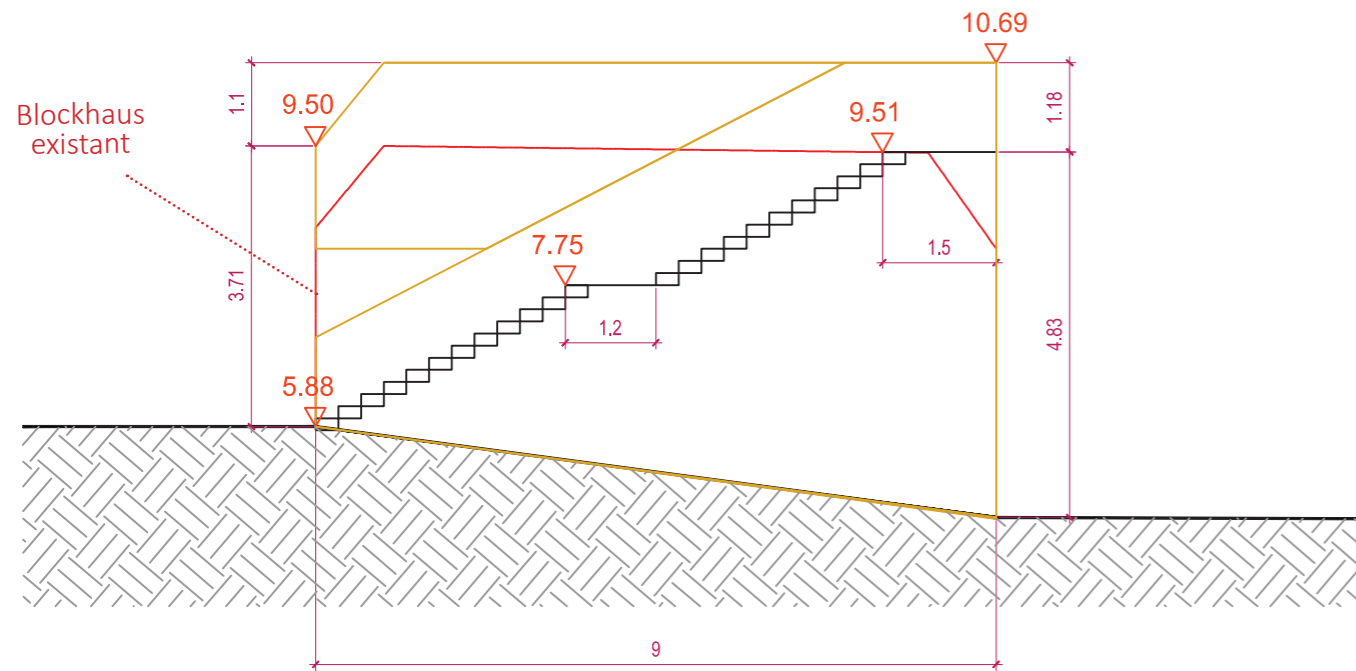
Le blockhaus existant comme point d'observation

Le site contient deux blockhaus qui marquent le site dans son paysage et dans son histoire. Le projet vise donc à valoriser le blockhaus nord en le transformant en lieu d'observation. Les visiteurs à son sommet auront une vue panoramique sur les dunes et étangs de Kerouiny mais aussi sur le paysage lointain comme la pointe de Trévignon et l'archipel des Glénan.

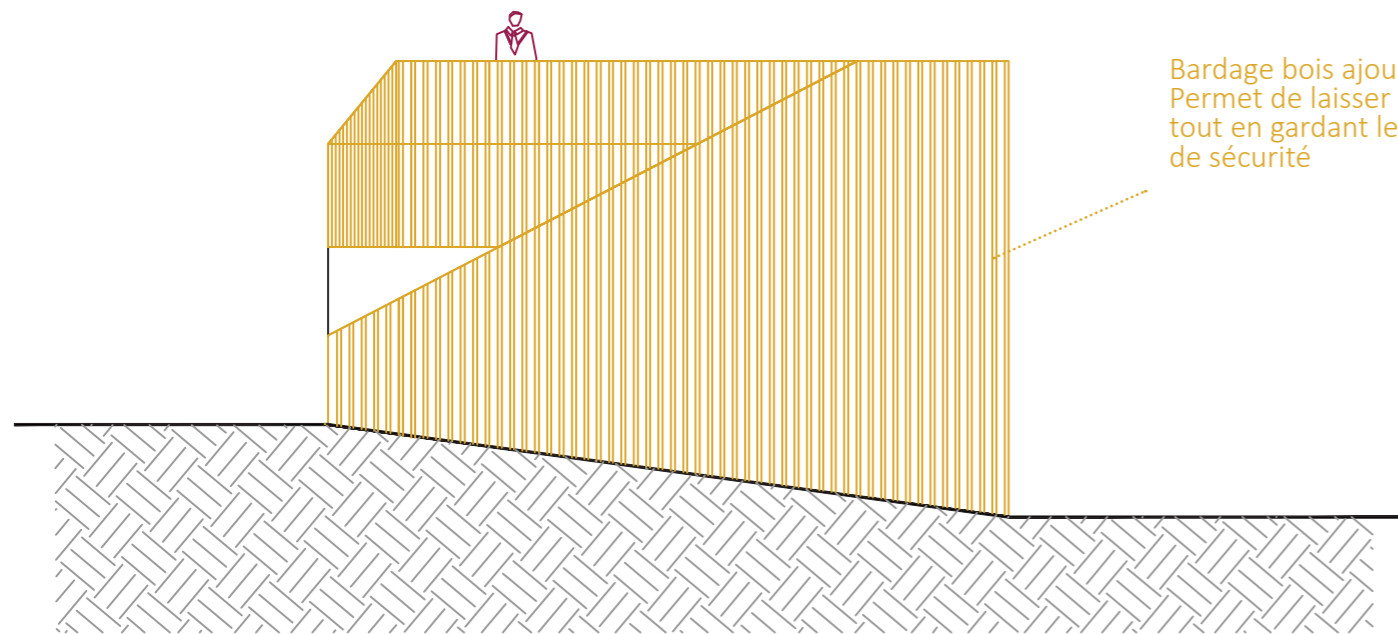
Les choix architecturaux pour l'intégration de l'escalier et des garde-corps ont été fait dans une volonté de respecter la volumétrie générale du blockhaus existant. Ainsi, la matérialité et la forme des garde-corps sont pensés pour garder cet effet de masse du blockhaus.



LE BLOCKHAUS // PLAN / COUPE / ÉLEVATION



COUPE



ÉLEVATION

PLAN